



Le recensement de la population à Villard Reymond

Comme tous les 5 ans, l'INSEE réalise le recensement de la commune de Villard pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre.

L'ensemble des logements et des habitants seront recensés entre le 15 janvier et le 14 février 2026.

Comment ça se passe ?

Une lettre du maire a été déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération.

Puis, Cécile Andrieux, notre agent recenseur, vous fournira une notice pour effectuer le recensement sur internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en main propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se recenser en ligne est simple et rapide pour vous. Moins de formulaires imprimés, c'est aussi plus économique pour la commune et plus responsable pour l'environnement !

Si vous ne pouvez pas être présent à Villard Reymond entre le 15 janvier et le 14 février, ou si vous avez des questions, contactez Cécile pour réaliser votre recensement :

- Par mail : cecile.andrieux@fermeduchampperche.fr
- Par téléphone : 06.81.39.10.89

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population est un acte citoyen et obligatoire qui permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune .



Le recensement fournit également **des statistiques sur la population** : âge, profession, moyens de transport utilisés, et **sur les logements**, etc.

Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante !** Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir **le nombre d'élus** au conseil municipal.
3. **Identifier les besoins** notamment en termes d'équipements publics collectifs, de commerces et de logements.

Au dernier recensement, en 2020, nous étions 39 personnes à nous faire recenser sur la commune comme résidents permanents.

Par avance, un grand merci pour l'intérêt que vous porterez à ce recensement.

Le Maire
Chantal THEYSSET



Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr.